LÉON CHOTTEAU

LE TRAITÉ FRANCO-AMÉRICAIN

DOCUMENTS

POUR SERVIR AUX NÉGOCIATEURS

LAINES

I

RÉUNION DE FOURMIES (NORD)

(15 mai 1880)

DISCOURS DE MM. RÉAL-BOILLOT, JULES HIROUX ET LÉON CHOTTEAU

RÉSOLUTIONS VOTÉES

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie
Éditeurs du Journal des Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.
RUE RICHELIEU, 14

1880



LE TRAITÉ

FRANCO-AMÉRICAIN

DOCUMENTS

POUR SERVIR AUX NÉGOCIATEURS

FRANCE ET AMÉRIQUE

MES DEUX CAMPAGNES AUX ÉTATS-UNIS

1878-1879

PAR

LÉON CHOTTEAU

Avec une Introduction par Auguste DESMOULINS

Paris, 1879, Jeanmaire, éditeur, 32, rue des Bons-Enfants.

Du même Auteur.

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

1775-1783

LES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

SECONDE ÉDITION

Un volume de 450 pages, avec des documents inédits.

Paris, Georges Charpentier, éditeur.

LE PARLEMENT UNIVERSEL

Ouvrage couronné

Par la *Alumni Association of Haverford College* de Philadelphie.

Paris. — Typographie A. HENNUYER, rue d'Arcet, 7.

LÉON CHOTTEAU

LE TRAITÉ FRANCO-AMÉRICAIN

DOCUMENTS

POUR SERVIR AUX NÉGOCIATEURS

LAINES

I

RÉUNION DE FOURMIES (NORD)

(15 mai 1880)

DISCOURS DE MM. RÉAL-BOILLOT, JULES HIROUX ET LÉON CHOTTEAU

RÉSOLUTIONS VOTÉES

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs du Journal des Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1880

I

RÉUNION DE FOURMIES (NORD)

15 mai 1880

Président, M. RÉAL-BOILLOT
Président de la Société du commerce et de l'industrie lainière de la région de Fourmies.

La séance est ouverte à quatre heures. Presque tous les industriels de la région, occupant plus de 10,000 ouvriers, sont présents. On remarque dans l'assistance MM. Delval, Proisy, Berteaux, Bouret, A. Petit, Piette frères, Flament et fils, Détourpe, Levasseur, V. Delloue, Defontaine, Petit, Jacquot, Rennesson, Ravaux, Montvert, Ch. Belin, Staincq, Legrand, Jules Bachy, A. Bernier, et P. Bouret, de Fourmies; MM. Boussus, J. Delahaye, V. Fontaine, Dubois frères, Réal frères et Ménard, de Wignehies; MM. Gédéon Poulin, Ed. Faux, Boulet, d'Anor; MM. H. Sandrart, Hiroux, Dupont, Meurisse, Mariage, Sandrart, Touillez, Pecquériaux, Bailly et Robert, de Sains-du-Nord ; M. Schott, de Felleries ; M. Doyen, de Mondrepuis; MM. Tellier père et fils, de Vilers-sire-Nicole; M. Desquillet, de Saint-Michel; M. A. Mauger, de New-York, et M. A. Bocqueraz, de San-Francisco.

L'Observateur d'Avesnes écrit :

« M. Réal-Boillot présente M. Léon Chotteau à l'assemblée et lui souhaite la bienvenue au nom de toute la région de Fourmies. Il lui témoigne sa reconnaissance des efforts qu'il a faits pour amener la conclusion du traité franco-américain ; il l'assure que tous les assistants, persuadés de l'importance de la cause qu'il défend, sont disposés à joindre leurs efforts aux siens, afin d'assurer le succès, et le prie de vouloir

bien exposer les diverses phases par lesquelles est passée la propagande, et les obstacles qui restent à surmonter.

« M. Jules Hiroux, manufacturier, rappelle alors qu'ayant eu l'honneur de faire la connaissance de M. Léon Chotteau, il a cru être utile à l'industrie lainière en priant M. Chotteau de venir faire une conférence à Fourmies. Il laisse à M. Chotteau le soin de démontrer quels avantages notre région peut retirer de ce traité. Quant à lui, il se borne à rappeler tous les sacrifices, toutes les peines que M. Chotteau s'est imposés pour assurer le succès d'un tel projet. Trois fois il a traversé l'Océan. Aujourd'hui, travailleur infatigable, parce qu'il est convaincu, le voici de nouveau sur la brèche, afin de vaincre les dernières difficultés. »

M. Léon Chotteau prononce alors le discours suivant :

« Monsieur le Président et Messieurs,

« Après plus de deux ans d'efforts soutenus et de luttes opiniâtres, je pensais, à mon retour en France, pouvoir me livrer en paix aux études longues et difficiles soulevées par la question du traité de commerce franco-américain ; car, selon moi, le gouvernement français ne pouvait manquer de dire le mot oui au congrès de Washington.

« Hélas ! le silence, où se complaisait si bien M. Waddington, est observé par M. de Freycinet, ou n'est troublé, par notre ministre actuel des affaires étrangères, que par une déclaration manquant de netteté et de précision, ainsi que vous le reconnaîtrez tout à l'heure.

« Pour obtenir l'action officielle réclamée par la sauvegarde de vos intérêts prochains, je dois donc faire un nouvel appel à mon énergie, qui, d'ailleurs, est loin de sommeiller, et entreprendre, sans crainte, une nouvelle campagne. Je ne me plains pas, puisque je rencontre à Fourmies, où je débute, une assemblée sympathique, présidée par un homme dont vous avez depuis longtemps apprécié les brillantes qualités.

« Je remercie M. Réal-Boillot des paroles flatteuses qu'il vient de m'adresser. Je remercie également M. Jules Hiroux, qui m'a permis de faire votre connaissance, et mes amis Bocqueraz, de San-Francisco, et Mauger, de New-York, qui ont bien voulu m'accompagner jusqu'ici.

« Après un premier voyage aux Etats-Unis, fait en 1866 et 1867, et à mes frais, je n'ai jamais perdu de vue la grande République Américaine à laquelle nous rattachent tant de souvenirs glorieux. Lorsque je me promis de tenter de rapprocher, sur le terrain de la production, deux nations déjà unies par les liens politiques, des hommes éminents voulurent bien se grouper et m'encourager. Il y a, de cela, plus de deux ans. Où en sommes-nous aujourd'hui? Je vais vous le dire.

« La puissance moderne, vous le savez, c'est l'opinion publique.

« Nous l'avons consultée en France et aux Etats-Unis. Elle nous a répondu d'un côté comme de l'autre.

« En France, nous avons enregistré les rapports favorables des chambres de commerce de Paris, Lyon, Saint-Etienne, Reims, Bordeaux, Mâcon, Cognac, la Rochelle, Montpellier, Grenoble, Angoulême, Bayonne, Nancy, le Havre, Marseille, Cambrai.

« Aux Etats-Unis, des résolutions conformes au but poursuivi furent votées par les chambres de commerce de Boston (Massachusetts), Baltimore (Maryland), New-York, Philadelphie (Pennsylvanie), Nouvelle-Orléans (Louisiane), Saint-Louis (Missouri), Cincinnati (Ohio), Chicago (Illinois), Bridgeport (Connecticut), Saint-Paul (Minnesota), Richmond (Virginie), Charleston (Caroline du Sud), Mobile (Alabama).

« Dans un pays comme les Etats-Unis, où le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif obéissent toujours à l'impulsion des masses, on devait s'attendre à ce que le vœu des chambres de commerce éveillât l'attention du congrès et du gouvernement de Washington. Aussi, n'avez-vous pas dû vous étonner lorsque le câble transatlantique vous apprit que M. Fernando Wood, président du comité des voies et

moyens, ce qui correspond à notre commission du budget en France, avait fait voter, le 23 avril 1879, par la chambre des représentants, la résolution suivante :

« Il est résolu que le Président des Etats-Unis soit respec-
« tueusement requis d'examiner s'il ne serait pas expédient
« d'entrer en convention avec le gouvernement français pour
« la négociation d'un traité qui assurera un échange plus égal
« des produits naturels et manufacturés de l'un et de l'autre
« pays, et servira à cimenter entre eux des relations plus
« étroites d'amitié, d'industrie et de commerce. »

« L'importance de ce fait n'a pas échappé à nos détracteurs.

« Bientôt, la chambre haute du congrès s'émut à son tour; et, le 15 mai 1879, M. Francis M. Cockrell, membre du Sénat de Washington, présenta au Sénat la *joint-resolution* suivante, destinée à être soumise aux deux Chambres du congrès :

« *Joint-resolution* en faveur d'un traité de réciprocité et
« de commerce avec la République française :

« Considérant que les conditions d'échange et de com-
« merce qui existent présentement entre la République fran-
« çaise et les Etats-Unis d'Amérique appellent l'attention
« éclairée des deux gouvernements ;

« Considérant que c'est à la fois le désir et l'intérêt du
« peuple des Etats-Unis d'entretenir avec le peuple français
« les rapports les plus amicaux, et d'établir et d'accroître les
« relations commerciales entre les deux pays, en les basant
« sur des conditions de réciprocité, en vue de l'avantage mu-
« tuel des parties ;

« Considérant, en outre, qu'un traité de réciprocité et de
« commerce entre les gouvernements des deux Républiques,
« à des conditions également honorables et justes, fortifiera
« les liens amicaux et contribuera très largement à accroître
« l'industrie et le commerce entre les deux pays, ainsi qu'à
« procurer et à maintenir la sécurité et la stabilité des
« échanges ;

« C'est pourquoi :

« Il est résolu, par le Sénat et la Chambre des représen-« tants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en congrès :

« Que le président des Etats-Unis d'Amérique est autorisé « et invité à ouvrir des négociations avec le gouvernement de la « République française, dans le but de conclure et d'établir un « traité de réciprocité et de commerce avec ce gouvernement, « à des conditions également honorables, justes et récipro-« quement avantageuses, et, si cela est jugé nécessaire, à « nommer, d'après l'avis et le consentement du Sénat, trois « commissaires chargés de conduire, au nom des Etats-Unis, « les négociations préliminaires de ce traité ; la rémunération « de ces négociateurs sera fixée par le secrétaire d'Etat. »

« Cette *joint-resolution* fut lue deux fois au Sénat. Vous verrez plus loin quel sort lui est aujourd'hui réservé.

« Le pouvoir exécutif ne pouvait rester indifférent ; et, dans le même mois de mai 1879, M. W.-M. Evarts, ministre des affaires étrangères, écrivait au Président de la chambre de commerce de Baltimore :

« J'ai à vous accuser réception de votre lettre du 12 cou-« rant et du rapport du comité spécial de la chambre de com-« merce de Baltimore au sujet d'un traité de réciprocité entre « la France et les Etats-Unis. En réponse à votre lettre, je « désire vous exprimer le profond intérêt que prend ce Dépar-« tement à toute tentative faite en vue de rendre plus libé-« rale notre législation commerciale, et d'étendre notre com-« merce étranger. Les actes de la chambre de commerce « de Baltimore sont, en conséquence, suivis par le Dé-« partement avec un grand intérêt, et ils seront l'objet de « la respectueuse attention due à leur importance. »

« Voilà ce que firent le congrès et le gouvernement de Washington, et vous saisirez, dans les documents que je viens de placer sous vos yeux, le respect sincère et vrai de l'opinion publique.

« En France, après que les principales chambres de commerce eurent élevé la voix, qu'ont fait le gouvernement et le

*

Parlement? Rien. L'initiative étant toujours prise, chez nous, par l'exécutif, c'était à M. Waddington qu'était réservé le soin de répondre aux avances du congrès américain. Le ministre d'alors reçut plusieurs fois la visite de sénateurs et de députés que préoccupait la gravité de la situation; et, chaque fois, on lut dans les journaux que MM. *** s'étaient présentés au ministère des affaires étrangères et avaient été fort bien accueillis.

« On se congratulait de part et d'autre. Et c'était tout. De l'acte gouvernemental attendu, pas un mot.

« M. de Freycinet, dont on vante l'énergie et la résolution, refusera-t-il de marcher sur les traces de son prédécesseur? Nous l'espérons.

« Si l'on examine la situation du commerce de la France et des Etats-Unis avec les différents pays, on trouve :

France.

Année 1879.

Importations, fr	4 595 000 000 »
Exportations, fr.	3 163 000 000 »
Importations et exportations réunies, fr.	7 758 000 000 »
Excès des importations sur les exportations, fr.	1 432 000 000 »

États-Unis.

Année finissant au 30 juin 1879.

Exportations, dollars	711 637 393
Importations, —	445 777 775
Exportations et importations réunies, doll.	1 157 415 168
fr.	5 960 688 115 20
Excès des exportations sur les importations, doll.	265 859 618
fr.	1 369 177 132 70

« Spécialisons davantage, et n'envisageons, si vous le voulez bien, que le commerce de la France avec les Etats-Unis. Nous avons, pour l'année finissant au 30 juin 1879 :

Importations des États-Unis en France, doll.	89 669 627
Exportations de France aux États-Unis, —	50 684 601
Avance des États-Unis sur la France, doll.	38 985 026
fr.	200 772 883 90

Ce résultat nous est fourni par les statistiques américaines.

Les statistiques françaises nous donnent ces renseignements :

Année 1878.

Importations des États-Unis en France, fr.........	487 459 944	»
Exportations de France aux États-Unis, fr.........	207 425 767	»
Avance des États-Unis sur la France, fr.......	280 034 177	»

Année 1877.

Importations des États-Unis en France, fr.........	257 761 450	»
Exportations de France aux États-Unis, fr.........	216 555 099	»
Avance des États-Unis sur la France, fr.......	41 206 351	»

Période décennale de 1867 à 1876.

Moyenne annuelle des exportations de France aux Etats-Unis, fr..............................	250 910 323	»
Moyenne annuelle des importations des États-Unis en France, fr..............................	197 289 280	»
Avance de la France sur les États-Unis, fr.....	53 621 043	»

Période décennale de 1857 à 1866.

Moyenne annuelle des exportations de France aux Etats-Unis, fr..............................	166 732 464	»
Moyenne annuelle des importations des Etats-Unis en France, fr..............................	165 622 692	»
Avance de la France sur les États-Unis, fr.....	1 109 772	»

Période décennale de 1847 à 1856.

Moyenne annuelle des exportations de France aux Etats-Unis, fr..............................	194 738 650	»
Moyenne annuelle des importations des États-Unis en France, fr..............................	135 624 888	»
Avance de la France sur les Etats-Unis, fr.....	59 113 762	»

« Selon le précepte de J.-B. Say, les produits s'échangent contre les produits ; et, pour éloigner les alarmes et les désastres, nous devons aussi bien regretter pour la France l'avance de 59 millions (1847 à 1856) en faveur de notre pays, que l'avance de 280 millions (1878) en faveur des Etats-Unis.

Tous les soins des hommes politiques, auxquels il faut parfois tant pardonner, devraient tendre à affaiblir ces énormes différences par une réglementation rationnelle ; et l'écart de plus de 200 millions, au 30 juin 1879, montrait au gouvernement français l'urgence d'un traité de réciprocité franco-américain.

« Quittons les grandes lignes. La situation de votre industrie, de l'industrie lainière, doit-elle vous porter à contester l'opportunité d'un pareil contrat ? Voyons.

« Les laines brutes et manufacturées (*Wool and manufactures of*) forment, par leur importance, le n° 43 des produits domestiques américains (*domestic merchandise*) exportés pendant l'année dernière.

« Leur exportation totale représente une valeur de doll. : 17 644 pour les laines brutes, et de doll. : 346 733 pour les laines manufacturées, ensemble, doll. : 364 377, ou fr. : 1 876 531 45.

« Sur cette somme, l'Europe a reçu pour, doll. : 24 741, ou fr. : 127 416 15.

« Peut-être ne vous sera-t-il pas indifférent de savoir comment se subdivisent à leur tour ces fr. : 127 416 15 entre les nations européennes.

« Livrons-nous à cet examen ; et, après avoir rappelé que toute exportation des États-Unis en Europe est, pour l'Europe, une importation, citons, pour chaque nation, l'article du tarif en vigueur.

1. *Grande-Bretagne.*

Importation des Etats-Unis, doll., 10 558; fr., 54 373 70.

	Angleterre.	Écosse.	Irlande.
Laines brutes	108	»	»
Tapis..................................	430	»	»
Toutes autres laines manufacturées	9 943	77	»

TARIF ANGLAIS.

Exemption.

2. *France.*

Importation des Etats-Unis, doll., 298; fr., 1 534 70.
Toutes autres laines manufacturées, doll., 298.

TARIF FRANÇAIS.

	TARIF GÉNÉRAL. PRODUITS d'origine extra-européenne — venant directement en France.	TARIF GÉNÉRAL. PRODUITS d'origine extra-européenne — passant par un entrepôt d'Europe.	TARIF CONVENTIONNEL
Laine. Fils de laine pure, blanchis ou non, simples, mesurant au kilog. 10 000 mèt. ou moins, par 100 kilog...	Prohibés.		10f
De 10 000 mètres à plus de 100 500, par 100 kilog.....	Prohibés.		de 15 à 100f
Fils de laine pure teints, simples, mesurant au kilog. 30 500 mètres ou moins, par 100 kilog................	Prohibés.		50f
De 30 500 à 100 500 mètres et au-dessus, par 100 kilog...	Prohibés.		de 60 à 125f
Fils de laine pure, retors, blanchis ou non, mesurant au kilog. 30 500 mètres ou moins, par 100 kilog.....	Prohibés.		32f 50
De 30 500 mètres à 100 500 et au-dessus, par 100 kilog..	Prohibés.		de 45f 50 à 130f
Fils de laine pure, retors, teints, mesurant au kilog. 30 500 mètres ou moins, par 100 kilog................	Prohibés.		57f 50
De 30 500 mètres à 100 500 et au-dessus, par 100 kilog...	Prohibés.		de 70f 50 à 155f
Tissus de laine pure : Tapis de pied, par 100 kilog.......	de 300 à 600f	de 303 à 603f	10 p. 100
Couvertures, par 100 kilog..	240f	243f	10 p. 100
Lisières de drap...........	Prohibées.		Exemptes.
Chaussons de lisière........	Prohibés.		10 p. 100
Bonneterie.................	Prohibés.		10 p. 100
Passementerie et rubannerie,			

par 100 kilog.	de 228 à 264f	de 231 à 267f	10 p. 100
Dentelles	Prohibées.		10 p. 100
Vêtements et articles confectionnés, à la valeur	Régime des tissus de laine.		10 p. 100

3. *Allemagne.*

Importation des Etats-Unis, doll., 12 730; fr., 65 559 50.

Tapis	31
Toutes autres laines manufacturées, doll.	12 699

TARIF ALLEMAND.

Laine et poils d'animaux bruts		Exempts.
Laine peignée	100 kil.	2f 50
Fils de poils de bêtes à cornes, simples ou doubles, et ouate	—	3 75
Fils de Genappe, de mohair, d'alpaga	—	de 3f 75 à 30f
Autres fils	—	de 10 à 30f
Tissus. — Lisières		Exemptes.
Feutres grossiers	100 kil.	3f 75
Tapis de pied	100 kil.	30 »
Autres feutres, bonneterie	—	125 »
Tissus imprimés, passementerie, boutonnerie, peluches	—	187 50
Dentelles, tulles, broderies, châles tissés de trois ou quatre couleurs	—	375 »
Châles de cinq couleurs ou plus	—	562 »

4. *Belgique.*

Importation des Etats-Unis, doll., 612; fr., 3151 80.
Toutes autres laines manufacturées, doll., 612.

TARIF BELGE.

Laines brutes, cardées, peignées ou teintes		Exemptes.
Tissus de laine. — Châles et écharpes de cachemire des Indes	100 fr.	5f »

Tous autres, 10 fr. par 100 fr. ou 26 fr. par 100 kilog., au choix de l'importateur.

5. *Pays-Bas.*

Importation des Etats-Unis, doll., 168; fr., 865 20.
Toutes autres laines manufacturées, doll., 168.

TARIF DES PAYS-BAS.

Valeur.......... 5 pour 100.

6. *Italie.*

Pas d'importation des Etats-Unis.

TARIF ITALIEN.

Laine en masse		Exempte.
Fils de laine, simples, écrus ou blanchis	100 kil.	50f »
— simples, teints	—	75 »
— retors : droit des fils dont ils sont composés, et 30 pour 100 du droit.		
Tissus de laine		de 110 à 400f

7. *Russie.*

Pas d'importation des Etats-Unis.

TARIF RUSSE.

Laine brute	100 kil.	5f 37
— teinte non filée	—	10 74
— filée et poils	—	109 88
Ouate	—	26 86
Tissus de laine foulés	le kil.	8 30
Draps, casimirs et satins de laine	—	11 72
Flanelle, Couvertures	—	3 91
Tissus non foulés	—	de 4f 83 à 10f 74
Etamine, tissus de laine blanche pour blutoirs.	—	2f 15
Châles, fichus, ceintures et écharpes	—	29 30
Passementerie et bonneterie	—	4 88

8. *Espagne.*

Importations des Etats-Unis, doll., 375; fr., 1 931 25.

Tapis, doll.......... 375.

TARIF ESPAGNOL.

Laine brute	100 kil.	de 12f 50 à 33f
Fils de laine	le kil.	de 1f 85 à 3f
Tissus. — Tapis	100 kil.	175f »
Feutres	le kil.	75 »
Couvertures	—	2 25
Draps	—	8 »
Tricots	—	4 »
Déchets	—	1 60

9. *Portugal.*

Pas d'importations des Etats-Unis.

TARIF PORTUGAIS.

Feutres	le kilog.	de 0^{f} 03 à 2^{f} 50
Laine brute lavée	—	00^{f} 00.31
— teinte	—	3 12
— filée	—	de 4^{f} 22 à 15^{f} 62
Laine et poils ouvrés; passementerie, galons, tricots, etc	—	de 1^{f} 56 à 18^{f} 75
Lisières	—	0^{f} 06
Tissus de cachemire. — Châles et fichus	—	15 62
Couvertures	—	4 69
Tissus de laine. — Châles et fichus	—	de 2^{f} 19 à 22^{f} 56
Rubans	—	10^{f} »
Tapis	—	2 19
Tricots	—	8 62

10. *Turquie.*

Pas d'importations des Etats-Unis.

TARIF TURC.

Valeur....... 8 p. 100.

11. *Autriche.*

Pas d'importations des Etats-Unis.

TARIF AUTRICHIEN.

Laine brute		Exempte.
Fils de laine	100 kil.	de 3^{f} 75 à 30^{f}
Tissus. — Couvertures	—	22^{f} 50
Tapis de pied	—	75 »
Tissus non dénommés, d'après le poids	—	de 100 à 200^{f}
Velours	—	200^{f} »
Dentelles	—	375 »
Châles	—	375 »

12. *Suède et Norwège.*

Pas d'importation des Etats-Unis.

TARIF DE SUÈDE ET DE NORWÈGE.

Suède.

Laines de toutes sortes		Exemptes.
Tissus de laine pure ou mélangée. — Couvertures et tapis	le kil.	0^{f} 81
Feutres pour machines	—	0 32

Norwège.

Laine		Exempte.
Fils	le kil.	de 0f 18 à 0f 28
Feutre, drap, lisières de drap		Exempts.
Tapis, couvertures	le kil.	0f 64
Bas, gilets, gants	—	0 37

13. *Danemark.*

Pas d'importation des Etats-Unis.

TARIF DU DANEMARK.

Laine de toute sorte		Exempte.
Feutre pour doublage de navires	le kil.	0f 02
Tissus de laine et d'autres poils. — Fil écru...	—	0 23
Fil teint	—	0 46
Feutre, lisières de drap, tapis	—	0 70
Dentelles, passementerie	—	1 81

14. *Grèce.*

Pas d'importation des Etats-Unis.

TARIF GREC.

Laine en général	100 kil.	11f 72
Tissus grossiers	—	46 88
Draps fins, casimirs	—	171 88
Autres	—	70 31
Mérinos, mousseline, alpagas	—	273 44
Mérinos mélangés	—	148 38

« Nous savons, en ce qui touche les laines brutes et manufacturées, pour combien de dollars les États-Unis ont alimenté les marchés étrangers.

« Demandons-nous maintenant pour combien d'argent les États-Unis ont reçu de l'extérieur.

« Nous prenons toujours l'année finissant au 30 juin 1879. Ici, les importations aux États-Unis deviennent des exportations pour les pays intéressés, et accusent :

Laine non manufacturée	doll.	5 034 555
Tapis	—	367 105
Habillements	—	12 436 861
Autre manufacturée, ne comprenant pas la bonneterie, les chemises et les caleçons	—	11 158 030
	doll.	28 996 551
	fr.	149 332 237 65

« Ainsi, les Etats-Unis ont vendu à l'étranger pour : doll., 364 377, ou fr., 1 876 531 45 de laines brutes et manufacturées, et en ont acheté pour : doll., 28 996 551, ou fr., 149 332 237 65.

« Différence en faveur de l'étranger : doll., 28 632 174 ; fr., 147 455 696 10.

« Sur cette somme de doll. 28 996 551 ou de fr. 149 332 237 65, l'Europe a livré aux Etats-Unis pour : doll., 27 025 378, ou fr., 139 180 686 60 de laines brutes et manufacturées, savoir :

1. *Grande-Bretagne.*

Exportation aux Etats-Unis, doll., 14 390 101 ; fr., 74 109 020 15.

		Angleterre.	Écosse.	Irlande.
Laine et poils bruts..........	doll.	2 136 819	16 964	»
Etoffes et casimirs..........	—	3 209 055	19 132	»
Chiffons de laine, déchets et flocons..................	—	7 151	»	»
Châles....................	—	641 792	62 187	»
Couvertures de laine........	—	1 466	»	»
Tapis......................	—	302 215	22 868	»
Habillements..............	—	6 162 576	12 271	»
Bonnets, chemises et caleçons.	—	222 730	14 222	»
Autre laine manufacturée non spécifiée................	—	1 548 408	9 345	»
	doll.	14 233 112	156 989	»

2. *France.*

Exportation aux Etats-Unis, doll., 8 880 274 ; fr., 45 733 411 10.

Bruts....................................	doll.	286 612
Toiles et casimirs........................	—	1 458 322
Chiffons de laine, déchets et flocons............	—	10 702
Châles....................................	—	559 689
Couvertures de laine......................	—	43
Tapis.....................................	—	17 273
Habillements..............................	—	5 603 523
Bonnets, chemises et caleçons..............	—	31 995
Autre laine manufacturée non spécifiée..........	—	912 115
	doll.	8 880 274

3. *Allemagne.*

Exportation aux Etats-Unis, doll., 3 111 348 ; fr., 16 023 442 20.

Bruts	doll.	8 638
Toiles et casimirs	—	1 314 109
Chiffons de laine, déchets et flocons	—	4 251
Châles	—	103 861
Tapis	—	17 669
Habillements	—	640 520
Bonnets, chemises et caleçons	—	121 327
Autre laine manufacturée non spécifiée	—	900 975
	doll.	3 111 348

4. *Belgique.*

Exportation aux Etats-Unis, doll., 233 937 ; fr., 1 204 775 55.

Laine et poil bruts	doll.	3 963
Toiles et casimirs	—	211 710
Tapis	—	868
Habillements	—	1 208
Bonnets, chemises et caleçons	—	2 359
Autre laine manufacturée non spécifiée	—	13 829
	doll.	233 937

5. *Pays-Bas.*

Exportation aux Etats-Unis, doll., 176 027 ; fr., 906 539 05.

Etoffes et casimirs	doll.	38 926
Tapis	—	5 116
Habillements	—	15 933
Bonnets, chemises et caleçons	—	9
Autres laine et poil manufacturés, non spécifiés	—	116 043
	doll.,	176 027

6. *Italie.*

Exportation aux Etats-Unis, doll., 514 ; fr., 2 647 10.

Autres laine et poil manufacturés, non spécifiés	doll.	514

7. *Russie.*

Exportation aux Etats-Unis, doll., 233 177 ; fr., 1 200 851 45.

Russie de la mer Noire :

Laine et poil bruts	doll.	233177

8. *Espagne.*

Pas d'exportation aux Etats-Unis.

9. *Portugal.*

Pas d'exportation aux Etats-Unis.

10. *Turquie.*

Pas d'exportation aux Etats-Unis

11. *Autriche.*

Pas d'exportation aux Etats-Unis.

12. *Suède et Norwège.*

Pas d'exportation aux Etats-Unis.

13. *Danemark.*

Pas d'exportation aux Etats-Unis.

14. *Grèce.*

Pas d'exportation aux Etats-Unis.

La Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie et la Russie ont envoyé aux Etats-Unis pour doll.............	27 025 378; fr.	139 180 686 60
de laines brutes et manufacturées. Ils en ont reçu pour doll..........	364 377; fr.	1 876 531 45
Différence en faveur de l'Europe sur les Etats-Unis en ce qui touche l'industrie lainière, doll..............	26 661 001; fr.	137 304 155 15

« Tout à l'heure, groupant toutes les industries françaises et américaines, j'ai comparé la France aux États-Unis et fait connaître, pour chacun des deux pays, les chiffres des importations et des exportations. Permettez-moi de me livrer à la même comparaison, en prenant pour objectif une industrie spéciale, l'industrie lainière.

« Dans l'année finissant au 30 juin 1879, la France, d'après les statistiques américaines, et comme je vous l'ai dit plus haut, a exporté aux États-Unis pour. . . fr. 45 733 411 10

« Elle en a importé pour. . . . . . . fr. 1 534 70

« Avantage pour la France. . . . . . fr. 45 731 876 40

« En 1878, les statistiques françaises ne mentionnent aucune importation des États-Unis en France.

« Les exportations de France aux États-Unis donnent :

Tissus, passementerie et rubans de laine, fr.........	57 792 006 »
Poils de toute sorte, fr.......................... ...	3 901 266 »
Laines et déchets de laine, fr...........	1 866 397 »
fr.......	63 559 669 »

Année 1877.

Pas d'importation américaine en France.

Exportation de France aux Etats-Unis :

Tissus, passementerie et rubans de laine........ .	fr.	52 685 380 »
Poils de toute sorte......................	—	3 651 325 »
Laine et déchets de laine.....	—	1 263 859 »
	fr.	57 600 564 »

Moyenne annuelle de 1867 à 1876.

Pas d'importation américaine en France.

Exportation de France aux Etats-Unis :

Tissus, passementerie et rubans de laine..........	fr.	33 390 891 »
Poils de toute sorte....	—	3 612 658 »
Laines en masses et déchets de laine.............	—	1 768 712 »
	fr.	38 772 361 »

Moyenne annuelle de 1857 à 1866.

Pas d'importation américaine en France.

Exportation de France aux Etats-Unis :

Tissus, passementerie et rubans de laine.........	fr.	16 978 158 »
Poils de toute sorte............................	—	1 811 974 »
Laines en masses et déchets de laine............	—	5 852 479 »
	fr.	24 642 511 »

Moyenne annuelle de 1847 à 1856.

Pas d'importation américaine en France.

Exportation de France aux Etats-Unis :

Tissus, passementerie et rubans de laine.........	fr.	19 562 583
Poils de toute sorte............................	—	1 586 484 »
Laines en masses et déchets de laine............	—	326 700 »
	fr.	11 475 767 »

« L'écart trop considérable entre les importations américaines en France et les exportations de France en Amérique offre un réel danger pour les Américains, attendu que l'on finit toujours par ne plus acheter au pays auquel on ne peut vendre.

« Dans une industrie particulière, le même écart n'est plus à redouter des exportateurs qui en profitent ; car, si les Américains ne nous vendent pas leurs laines, ils peuvent nous vendre d'autres produits et rétablir la balance.

« Aux Etats-Unis, toutes les nations d'Europe restent soumises au même tarif, et ce tarif est loin d'être parfait. Un de mes amis de New-York, M. J.-S .Moore, a écrit dans l'*Evening Post :*

« Le groom monte le cheval. Pourquoi? Parce qu'il est plus
« adroit que le cheval qui ne devrait pas se laisser monter.
« Le tarif américain actuel est le groom ; le peuple est le che-
« val : il subira le tarif jusqu'à ce qu'il prenne le parti de
« sentir ses imperfections et de le modifier. »

« Voici ce tarif, en ce qui concerne les laines :

TARIF AMÉRICAIN.

Section L. — *Laine brute et manufacturée.*

« Toutes laines, poils d'alpaca, de chèvre et d'autres animaux semblables, seront divisés, dans le but de fixer les droits qui devront les frapper, dans les trois classes suivantes :

Classe 1. — Vêtements de laine.

« C'est-à-dire mérinos, mestiza, metz, ou laine de métis, ou autres laines de sang de mérinos, immédiat ou éloigné ; habillements de dessous en laine et laines de même caractère avec toute autre des précédentes, comprenant les pareilles importées habituellement aux Etats-Unis, de Buenos-Ayres, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du cap de Bonne-Espérance, de la Russie, de la Grande-Bretagne, du Canada, et d'autres pays, et comprenant aussi toutes laines non décrites ou désignées ci-après dans les classes 2 et 3.

Classe 2. — Laines cardées.

« C'est-à-dire laines cardées de Leicester, de Costwold, du Lincolnshire, longues laines cardées du Canada ou autres laines cardées semblables de sang anglais, et habituellement connues par leurs noms usités ici ; et aussi tout poil d'alpaca, de chèvre et d'autres animaux semblables.

Classe 3. — Tapis de laine et autres laines similaires.

« Telles que les laines de Donskoï, de l'Amérique du Sud, de Cordoue, de Valparaiso, de Smyrne, et comprenant toutes autres laines de même caractère qui sont généralement importées aux Etats-Unis de la Turquie, de la Grèce, de l'Egypte, de la Syrie et d'autres pays. Le droit sur la laine de la première classe qui sera importée lavée sera deux fois le montant du droit auquel cette laine serait soumise si elle était importée non lavée.

« Et le droit sur la laine de toutes les classes qui sera importée nettoyée sera trois fois le droit auquel elle serait soumise si elle était importée non lavée. Et le droit sur la laine de mouton, ou poils d'alpaca, de chèvre et d'autres animaux semblables, qui sera importée dans toute autre condition que la condition ordinaire et actuelle, ou qui sera modifiée dans son caractère ou sa condition dans le but d'échapper au droit, ou qui sera réduite en valeur par l'addition de boue ou de toute autre matière étrangère, sera deux fois le droit auquel elle serait soumise autrement.

Laines de la première classe valant 32 sous la livre (1) ou moins..................	10 sous (2) par livre et 11 pour 100 *ad valorem.*
Valant plus de 32 sous la livre...........	12 sous par livre et 10 pour 100 *ad valorem.*
Laines de la deuxième classe valant 32 sous ou moins la livre......................	10 sous par livre et 11 pour 100 *ad valorem.*

(1) La livre américaine vaut 453 grammes 59.

(2) Le cent, ou le sou américain, est la centième partie du dollar, qui vaut 5 francs 15 centimes.

Valant plus de 32 sous la livre...........	12 sous par livre et 10 pour 100 *ad valorem.*
Laines de la troisième classe valant 12 sous ou moins la livre......................	3 sous par livre.
Valant plus de 12 sous la livre...........	6 sous par livre.
Laines sur la peau......................	Mêmes droits que sur les laines.
Peau de moutons et peau de chèvres angora, avec la laine........................	30 pour 100 *ad valorem* sur les peaux seules.
Chiffons de laine, déchets, flocons de laine.	12 sous par livre.
Etoffes de laine, châles, et toutes laines manufacturées faites totalement ou en partie de laine......................	50 sous par livre et 35 pour 100 *ad valorem.*
Flanelle, couvertures, chapeaux de laine, tricots, fils de laine, dont la valeur n'excède pas 40 sous la livre..........	20 sous par livre et 35 pour 100 *ad valorem.*
Valant 40 sous la livre et pas plus de 60 sous	30 sous par livre et 35 pour 100 *ad valorem.*
Valant 60 sous la livre et pas plus de 80 sous.	40 sous par livre et 35 pour 100 *ad valorem.*
Valant plus de 80 sous la livre...........	50 sous par livre et 35 pour 100 *ad valorem.*
Courroies sans fin ou feutre pour papier ou machines d'imprimerie................	20 sous par livre et 35 pour 100 *ad valorem.*
Etamine................................	20 sous par environ 1 mètre carré (1) et en outre 40 pour 100 *ad valorem.*
Vêtements de femmes et d'enfants, étoffes italiennes ou imitation ne valant pas plus de 20 sous par environ 1 mètre carré...	6 sous par environ 1 mètre carré et 35 p. 100 *ad valorem.*
Valant 20 sous.........................	8 sous par environ 1 mètre carré et 40 p. 100 *ad valorem.*

(1) Le droit est fixé par yard, et la yard américaine vaut 91 centimètres 44.

Mais sur toutes étoffes pesant 4 onces et au-dessus par environ 1 mètre carré.......	50 sous par livre et 35 pour 100 *ad valorem.*
Vêtements confectionnés et habillements de tous genres, à l'exception des tricots.	50 sous par livre et 40 pour 100 *ad valorem.*
Tissus de toile, ceintures, bandages, tresses, franges, cordonnets, cordons et glands, garnitures de vêtements, filets de tête, boutons..............................	50 sous par livre et 50 pour 100 *ad valorem.*
Tapis d'Aubusson et d'Axminster, et tapis tissés pour chambres..................	50 pour 100 *ad valorem.*
Tapis de velours de Saxe, de Wilton et de Tournai, tissés par le métier Jacquard..	70 sous par environ 1 mètre carré et 35 pour 100 *ad valorem.*
Tapis de Bruxelles tissés par le métier Jacquard.......	40 sous par environ 1 mètre carré et 35 pour 100 *ad valorem.*
Tapis de velours breveté et de tapisserie imprimés sur la chaîne et autrement...	40 sous par environ 1 mètre carré et 35 p. 100 *ad valorem.*
Tapisserie. — Tapis de Bruxelles imprimés sur la chaîne ou autrement...........	28 sous par environ 1 mètre carré et 35 pour 100 *ad valorem.*
Tapis de Venise teints à trois plis et à chaîne tricotée........................	17 sous par environ 1 mètre carré et 35 pour 100 *ad valorem.*
Tapis de Venise teints à deux plis........	12 sous par environ 1 mètre carré et 35 pour 100 *ad valorem.*
Droguet imprimé, coloré, ou autrement.	25 sous par environ 1 mètre carré et 35 pour 100 *ad valorem.*
Chanvre ou jute pour tapis..............	8 sous par environ 1 mètre carré.
Tapis ou étoffe de tapis de laine, de lin ou de coton.............................	40 pour 100 *ad valorem.*

Nattes, tapis de cheminée, écrans, couvre-tapis, paillassons, couvre-lits et autres portions de tapis ou d'étoffes de tapis...	Même droit que pour les tapis ou étoffes de tapis de même genre.
Autres nattes (non exclusivement de matière végétale), écrans, paillassons, tapis de cheminée..........................	45 pour 100 *ad valorem.*
Toiles cirées pour appartements, gravées, peintes ou imprimées, valant 50 sous au moins par environ 1 mètre carré......	35 pour 100 *ad valorem.*
Valent plus de 50 sous par environ 1 mètre carré et toute autre toile cirée (à l'exception de la toile cirée en soie) et toute autre toile imperméable...............	45 pour 100 *ad valorem.*
Toile cirée en soie......................	60 pour 100 *ad valorem.*

« Nous pouvons comparer certains droits actuels aux droits appliqués en 1864 :

	Droit en 1864, pendant la guerre.	Droits en 1880, lorsque le revenu montre un excédent de de plus de doll. 60 000 000.
Laine brute, coûtant 32 sous ou moins par livre........	10 sous par livre et 10 p. 100 *ad valorem.*	10 sous par livre et 11 pour 100.
Coûtant plus de 32 sous par livre....................	12 sous par livre et 10 p. 100.	12 sous par livre et 10 p. 100.
Couvertures dont la valeur n'excède pas 40 sous la livre.	40 sous par livre et 25 p. 100.	20 sous par livre et 35 p. 100.
Les mêmes valant 40 sous et pas plus de 60 la livre....	24 sous par livre et 30 p. 100.	30 sous par livre et 35 p. 100.
Mêmes valant 60 sous la livre, et pas plus de 80 sous.....	24 sous par livre et 30 p. 100.	40 sous par livre et 35 p. 100.
Les mêmes valant plus de 80 sous par livre.........	24 sous par livre et 30 p. 100.	50 sous par livre et 35 p. 100.
Tapis de Bruxelles..........	50 sous par environ 1 mètre carré.	44 sous par environ 1 mètre carré et 35 p. 100 (augmentation environ 25 p. 100).

Tapisserie..................	50 sous par environ 1 mètre carré.	40 sous par environ 1 mètre carré et 35 pour 100 (augmentation 20 p. 100.)
Flanelles, chapeaux de laine, tricots, fil de laine ne valant pas plus de 40 sous la livre.	20 sous par livre et 30 p. 100.	20 sous la livre et 35 p. 100.
Valant 40 sous la livre et pas plus de 60 sous...........	20 sous la livre et 30 p. 100.	30 sous la livre et 35 p. 100 (augmentation environ 20 p. 100).
Valant 60 sous et pas plus de 80.	20 sous par livre et 30 p. 100.	40 sous la livre et 35 p. 100 (augmentation environ 30 p. 100.)
Valant plus de 80 sous.......	20 sous par livre et 30 p. 100.	50 sous par livre et 35 pour 100 (augmentation 20 p. 100.)

« Vous regrettez que les Etats-Unis, en relevant leurs tarifs, se soient engagés sur la voie qui mène un peuple à l'isolement, c'est-à-dire à l'appauvrissement. Mais les Américains ont trop de bon sens pour s'obstiner dans le faux. Déjà se manifestent d'heureux indices. Le télégraphe ne vient-il pas de nous apprendre que le comité de la chambre des représentants de Washington, chargé de réviser les tarifs, a décidé de réduire le droit sur la laine et les tissus de laine à un taux uniforme de 45 pour 100 *ad valorem?*

« Cette seule dépêche aurait dû décider le gouvernement français à agir.

« Un autre fait légitimait l'ouverture des négociations préliminaires.

« Je vous ai parlé de la résolution conjointe soumise au Sénat américain. L'hiver dernier, j'étais à Washington. Au sein du gouvernement et du Congrès, on était froissé de voir la France garder un silence dédaigneux. Sous l'empire de

l'hostilité provoquée par l'indifférence du ministère français, le Sénat américain aurait pu rejeter cette « joint-resolution » lorsque cette résolution, le 5 février 1880, vint en ordre utile. Par leur vote du 5 février, les membres du Sénat renvoyèrent le projet au comité des relations extérieures.

Le 24 février, aucune nouvelle n'était encore arrivée de Paris. Le comité des relations extérieures se réunit, et décida que la discussion du projet était ajournée « indéfiniment ».

Afin de préciser le sens à donner ici au mot « indéfiniment », le président du comité des relations extérieures a bien voulu m'adresser la lettre officielle suivante, dont l'original est aujourd'hui entre les mains de M. le président du conseil des ministres :

« *Sénat des Etats-Unis* (*Comité des relations extérieures*).

« Washington, 24 février 1880.

« Mon cher monsieur Chotteau,

« En ce qui touche la « joint-resolution » introduite par le « sénateur Cockrell, je n'ai aucun doute que la marche régu- « lière ne soit, pour le ministre de la République française, « de faire telles propositions au département d'Etat qu'il croira « opportunes, et alors l'action nécessaire pourra être prise.

« J'espère que l'amitié existant aujourd'hui entre les deux « Républiques subsistera toujours.

« Permettez-moi de vous donner l'assurance de ma consi- « dération personnelle.

« Agréez, etc.,

« Wm W. Eaton,

« *Président du comité des relations extérieures.* »

« M. de Freycinet, après s'être rendu compte de l'état des choses, m'a fait l'honneur de m'écrire :

« *Ministère des affaires étrangères.*

« Paris, le 19 avril 1880.

« Monsieur,

« J'ai pris connaissance, avec un vif intérêt, des documents « que vous m'avez remis sur la mission que vous avez rem- « plie aux Etats-Unis, pendant ces deux dernières années, en « vue de préparer les voies à la conclusion d'un traité de « commerce entre ce pays et la France.

« Les actives et intelligentes démarches que vous avez faites « dans les principaux centres commerciaux et industriels de « l'Union, ont déjà obtenu des résultats dont j'ai apprécié « l'utilité : le courant d'opinion qu'elles semblent avoir réussi « à former aux Etats-Unis dans un sens favorable au déve- « loppement des relations commerciales avec la France, ne « peut manquer de faciliter la tâche des gouvernements. « Avant de prendre l'initiative des négociations à ouvrir, « j'ai cru devoir, toutefois, adresser au ministre de la Répu- « blique, à Washington, des instructions ayant pour but d'é- « claircir certains points encore douteux, et de le mettre en « mesure de faire connaître au gouvernement fédéral les dis- « positions dont nous sommes animés.

« Vous pouvez être assuré, monsieur, que cette importante « question continuera d'être l'objet de toute ma sollicitude, « et je me féliciterais de pouvoir la régler avec le gouverne- « ment de l'Union dans l'intérêt réciproque des deux Répu- « bliques.

« Recevez, etc.

« De Freycinet. »

« J'ai répondu :

« Paris, 75, avenue de Villiers, 20 avril 1880.

« Monsieur le ministre,

« La lettre que vous avez bien voulu m'écrire me laisse « espérer, de votre part, une action officielle prochaine.

« Si vous ne désirez pas aller au-devant d'un échec, main-

« tenez le mouvement dans la situation créée, non par moi,
« mais par les circonstances. Le gouvernement et le con-
« grès de Washington n'admettent aujourd'hui qu'une me-
« sure provisoire : la nomination d'une commission franco-
« américaine. Leur demander davantage, les aborder, par
« exemple, avec le programme des concessions exigées par la
« France, ce serait tout compromettre.

« J'organise en ce moment de nouvelles réunions popu-
« laires. Dans mes discours, j'espère n'avoir jamais qu'à
« encourager vos efforts patriotiques.

« Agréez, etc.

« Léon Chotteau. »

« Les commissaires américains seraient nommés depuis longtemps si le gouvernement français avait consenti, au mois de février, à désigner des commissaires pour la France.

« En février, je ne savais pas bien ce qui se passait à Paris. Je suppose que vos ministres, à ce moment-là, invoquaient déjà le fameux argument du vote préalable du tarif général des douanes. Vous n'ignorez pas, en effet, que notre gouvernement prétend ne pouvoir rien faire avant de posséder un nouveau tarif général.

« Il est facile de répondre que la nomination d'une commission, composée de trois Français et de trois Américains, n'est qu'une mesure préliminaire prise en vue des engagements à contracter plus tard, lorsque, par exemple, ce fameux tarif général, depuis si longtemps attendu, aura force de loi. Mais, même dans ce cas, il importe que nos législateurs se hâtent avec un peu moins de lenteur. Depuis plus de deux ans, n'a-t-on pas fait trop de discours à la Chambre et au Sénat? Or, ce n'est pas avec des fleurs de rhétorique qu'on parviendra à ménager, à la France industrielle et commerçante, de nouveaux débouchés.

« Vous savez maintenant vers quel but pratique doivent tendre vos efforts et les miens.

« En ce qui me concerne, ai-je besoin de vous dire que de

nouveaux obstacles, surgissant sous mes pas, ne m'arrêteront pas? L'année dernière, M. Waddington est tombé. Le lendemain de sa chute, j'étais à mon poste de combat. Je souhaite que M. de Freycinet garde, pendant de longs jours, la présidence du conseil des ministres. Toutefois, dans ce monde où tout passe, les meilleurs ministres subissent la loi commune et s'éclipsent. Eh bien ! monsieur le président et messieurs, le successeur de M. de Freycinet, apparaissant dans un lointain avenir, me trouvera toujours debout. »

Des applaudissements unanimes couvrent les dernières paroles de l'orateur; et, sur la proposition de M. Staincq, des remerciements sont votés à M. Léon Chotteau.

L'assemblée adopte ensuite, à l'unanimité, la résolution suivante :

« Un traité de commerce entre la République des Etats-
« Unis d'Amérique et la République française devant fournir,
« à l'industrie lainière, les débouchés qui lui manquent et
« qui lui sont indispensables pour assurer le travail des nom-
« breux ouvriers qu'elle occupe, les sénateurs et députés des
« circonscriptions intéressées seront invités à faire les dé-
« marches nécessaires auprès de l'administration supérieure
« afin qu'elle profite des bonnes dispositions du congrès des
« Etats-Unis envers la France, pour entamer les négociations
« dans le plus bref délai possible, sans attendre le vote du
« tarif général des douanes. »

Après la réunion, M. Flament, maire de Fourmies, a invité M. Léon Chotteau chez lui, et, en quelques paroles pleines de tact, l'a chaudement félicité de sa courageuse initiative.



LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

OUVRAGES SUR LA LIBERTÉ COMMERCIALE

La Liberté commerciale, son principe et ses conséquences, par J. DUPUIT, inspecteur général des ponts et chaussées. 1 vol gr. in-18. Prix..... 3 fr.
Le Libre-Echange. Tome II des *Œuvres complètes* de F. BASTIAT. 2e édition. 1 vol in 18. Prix........................ .... 3 fr. 50
Cobden et la Ligue. Tome III des *Œuvres complètes* DU MÊME. 4e édition 1 vol. in-18. Prix. .... 3 fr. 50
Sophismes économiques et Petits Pamphlets. Tomes IV et V des *Œuvres complètes* DU MÊME. 3e édition. 2 vol. in-18. Prix.................... 7 fr.
Études sur les Tarifs des Douanes et sur les Traités de commerce, par M. AMÉ, conseiller d'Etat, directeur général des douanes. 2 vol. gr. in-8. Prix.. 7 fr.
La Liberté commerciale, les Douanes et les Traités de commerce, par PAUL ROUGIER. 1 vol. in-8. Prix............................... 8 fr
Histoire du Système protecteur en France, par M. PIERRE CLÉMENT, membre de l'Institut. 1 vol. in-8. Prix.. 6 fr.
Les Douanes françaises, *Essai historique*, par HENRI BACQUÈS. 2e édition. 1 vol. grand in-18. Prix.................................... 2 fr. 50
Notes et petits Traités, par M. JOSEPH GARNIER, membre de l'Institut, 2e édition. 1 fort vol. in-18. Prix.................... .... 4 f. 50
Richard Cobden, *les Ligueurs et la Ligue*. Précis de l'histoire de la révolution économique en Angleterre, par LE MÊME. 1 vol. in-16. Prix......... 50 c.
La France et les Traités de commerce, ou *Tarifs des droits de douanes*, par M. EMILE FOUCART, vérificateur des douanes. 1 vol. in-8. Prix.. 3 fr.
La Liberté commerciale *et les résultats du Traité de commerce de* 1860, par M. L. WOLOWSKI. 1 fort vol. in-8 avec tableaux. Prix.......... 7 fr. 50
Le Libre-Echange, journal de l'association pour la liberté des échanges, rédigé par MM. Anisson-Dupéron, Frédéric Bastiat, Blanqui, Gustave Brunet, Campan, Michel Chevalier, Charles Coquelin, Dunoyer, Léon Faucher, Alcide Fonteyraud, Joseph Garnier, Louis Leclerc, de Molinari, Paillottet, Horace SAY, Wolowski. 1 vol. in-fol. à 3 col. 1846-1847. Prix............ 12 fr.
Les Traités de commerce, par M. PAUL BOITEAU. 1 fort vol. in-8.. 7 fr. 50
Etablissement en France du premier tarif général de douane (1787-1791). Etude d'histoire et d'économique comparées, par M. le comte DE BUTENVAL, ancien ministre plénipotentiaire. 1 vol. gr. in-8. Prix............... 6 fr.
Précis historique et économique du Traité de commerce entre la France et la Frande-Bretagne, signé à Versailles le 26 septembre 1786, par LE MÊME. Broch in-8 Prix................ .... 2 fr.
Le Régime des admissions temporaires des fers et le Conseil supérieur du commerce, par LE MÊME. Broch. in 8. Prix........................ 2 fr.
Un Chassé-Croisé économique, Le comte de Vergennes en 1786 et le comte de Granville en 1873, par LE MÊME. Broch. in-8 Prix............... 1 fr.
Urgence d'une refonte générale de nos Tarifs de douane. Lettre de la Chambre de commerce de Lyon à ce sujet, par LE MÊME. Broch. in-8. 1 fr.
Enquête sur la Navigation, l'Immigration et le Commerce français à la Nouvelle-Orléans en 1876, effectuée par le vicomte PAUL D'ABZAC, consul de France. Broch. in-8. Prix... .... 2 fr.
Le renouvellement des Traités de commerce, par M. MICHEL CHEVALIER. Brochure in 8. Prix....... ... . 1 fr.
Résumé analytique de l'enquête parlementaire sur le régime économique de la France en 1870 (coton, laine, chanvre, lin, soie, marine marchande), par MM. PAUL COQ et BENARD. 1 vol. in-8. Prix. .... 10 fr.
Défense du Traité de commerce avec l'Angleterre, par M. DE FORCADE LA ROQUETTE, ancien ministre. Broch. in-8. Prix.................. .... 1 fr.
Bastiat et le Libre-Echange, par M. BOUCHIÉR DE BELLE. 1 vol. in-8.. 3 fr

Paris. — Typographie A. HENNUYER, rue d'Arcet, 7.